

OFFICE DE LA RÉSISTANCE

1^{re} Section

COMMISSION

Mme Vve. BERGHEANS J.B.

13, rue du Golet.

HOLLOGNE aux PIERRES.

ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre posthume à Monsieur BERGHEANS Jean-Baptiste.

né à Holl, le 11.6.09.

par la Commission de contrôle de Bruxelles

en date du 17.9.47., en application des arti-

cles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le

Statut de la Résistance Armée.

M Monsieur BERGHEANS Jean-Baptiste.

était affilié au groupement P.A.

Le temps passé dans la Résistance est de 1 an 2 mois
soit du 1.1.43 au 15.2.43 arrondi au mois
supérieur.

A Bruxelles, le 20.5.48.

POUR LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE,

Le Lieutenant-Colonel DE RIDDER,

Chef de l'Office de la Résistance,

ATTESTATION POUR : 1^o Ayant-droit;

2^o Groupement;

3^o O. C. M.;

4^o D. G. P. M./III D.;

5^o D. G. P. M.;

6^o

AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au destinataire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir
En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en
établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration communale
de sa résidence.

MINISTÈRE
DE LA DEFENSE NATIONALE
MINISTERIE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE
DIENST
VAN DEN WEERSTAND

ACCEPTÉ
Com. C. : *Wavanne*
Date : *17.9.47*

Pothuume

N° d'ordre : *III/01826*
Volgnummer : le
pour
rd. Nat. Croix Guerre
Méd. Rés. Méd. Com.
Vol. Guerre Méd. Evadé

Groupement de résistance : *Armée Belge des Partisans boys 0.13*
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : *BERGHMANS*
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : *Jean Baptiste*
Voornamen :

Domicile : *rue du Golet n°13 Hologne-aux-Pierres*
Adres :

Lieu et date de naissance : *Né à Moll (pr anvers) le 13 juin 1909*
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : *Belge*
Nationaliteit :

Etat civil : *Marié*
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité : *8071 délivré le 30 août 1945*
N° der eenzelvigheidskaart :

Grade et position militaire : *Soldat du 4^{me} Génie*
Graad en militaire stand :

Profession et position civile : *Fonderie Burineur*
Beroep en burgerlijk ambt :

Ayants droit éventuels en cas de décès : *Drees Elise*
beurlijke rechthebbenden in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : *fin 1940*
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupement(s) : *Janvier 1941*
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : *Arrêté le 8 août 1942 Citadelle*
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :

fusillé le 15 février 1943 Citadelle

N° de la carte du groupement (si possible) :
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupement ? *~~Déf. Victor Roock Jean~~*
Door wie is U aangeworven in de groepering ?

Lieu de votre principale activité : *Liège et environ*
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation :
Activiteit door den Groepoverste mede te onderteekenen, met beoordeeling :

..... *Presse clandestine Recolte de fond*
..... *dépot d'arme et explosive*
..... *chef de groupe et sabotage*

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE :
Signature de l'intéressé,

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :
Handteekening van belanghebbende,

M^{me} T^c Berghmans

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :
Verklaring van het Nationaal Commando : *Ik bevestig, na onderzoek :*

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de l'affiliation au groupement;
1° *Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting bij de groepeerings;*

2° Que
2° *Dat*

était (n'était pas) (1) affilié au groupement avant le 4 juin 1944
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings v

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au 4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

....., pour les motifs suivants) :
....., *uit hoofde van volgende redenen) :*

Sceau du groupement
—
Zegel der groepeerings

Le Commandement National,
Het Nationaal Commando.

REMARQUE IMPORTANTE.
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — *Het onnoodige doorhalen.*

MINISTÈRE
MINISTERIE
DE LA DEFENSE NATIONALE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE
DIENST van den WEERSTAND

N° du dossier : TU/04856
N° van het dossier :

RECOMMANDE — AANGETEEKEND.

Commission de Contrôle
Controle Commissie

de FOUR DE PAE
van

Rue WADENNE, n° ...
straat, n°

à
te

M. (Nom) Berghmans (Prénoms) Jean Pierre
(Naam) (Voornamen)
rue du Gallat, n° 13, à Hollain aux Pierres
straat, n°, te
Province de Liège
Provincie

Résistant isolé (1).

Afzonderlijk Weerstander.

Membre du Groupement de la Résistance (1)

Aangesloten lid van de Weerstandsgroepering

Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnaissance de la qualité de résistant armé vous a été — accordée — (1) ~~refusée~~ (1) en séance du 17-9-1947
zitting van 17-9-1947

Wadenne, le 17-9-1947
, den

Le Président de la Commission,
De Voorzitter van de Commissie,

P. S. V. P.

T. S. V. P. — D. A. U. B.

BERGHMANS

Jean- Baptiste

Mol, le 13 juin 1909

Belge

Soldat

S/officier

Chef de groupe

1 janvier 1942

inexistante sous l'occupation

néant

MADA .A

néant

Français

Mme Veuve Berghmans

rue des carrières, 7, Flémalle Haute

Il fait la campagne des 18 jours en qualité de soldat au 4e genie. Il combat en Flandres et sur la Lys. Fait prisonnier à la capitulation, il s'évade et regagne ses foyers. Dès lors il se met au service de la Résistance et débute par la vente de journaux, clandestins, distribution de tacts, chaulage à l'usine et sur les routes. 1941 le voit formentant plusieurs grève à l'usine Cockerill ou il est ouvrier. il contribue de ce fait au ralentissement considerable de l'industrie travaillant pour l'ennemi. Bientôt cette résistance quoique efficiente ne le satisfait plus et le 1 janvier 1942 il entre dans les formations de combat de l'A.B.P. Il forme le premier groupe armé au sein de l'usine de l'usine Cockerill et par la confiance qu'il a su inspirerà ses hommes, il les entraîne au combat. Des lors, une serie de sabotages va marquer l'activité de ce groupe; ce sont : à Jemeppe action contre la maison du Légionnaire Jadoul, sabotage de chemin de fer

entre Jemeppe et Flémalle Grande, destruction des Pylones H.T., sabotage du train à St. Nicolas et St. Gilles, destruction de péniches à Ougrée-Selessen etc... Arrêté au cours d'un sabotage à Ougrée le 8 Août 1942 Il est incarcéré à Liège et subit les tortures les plus épouvantables de la part de ses geoliers. Il reste muet en ce qui concerne les secrets de l'organisation et l'ennemi.

L'organisation, et l'ennemi ne peut rien tirer d'utile de cet homme indomptable. Il est fusillé à la citadelle le 15 février 1943. Il marche au bravement et fièrement et son courage devant la mort force l'admission de ses bourreaux.

Citation proposée par le chef du Groupement de la Résistance Armée:

- Pour avoir: 1° Attaqué à Jemeppe la maison du légionnaire Jadoul provoquant des dégâts importants semant la crainte dans les rangs des traîtres
2° Sabotage du chemin de fer entre Jemeppe et Flémalle Grande apportant des retards considérables et des perturbations importantes dans les transports de l'ennemi.
3° Destruction des pylones H.T. dans la région de Liège réduisant dans les proportions importantes la capacité de production des usines travaillant pour l'ennemi.
4° Destruction à Ougrée-Selessen de plusieurs péniches transportant du matériel pour l'ennemi provoquant, outre les pertes matérielles importantes une interruption de la navigation.

Bruxelles le 5 Juin 1947

R. ADAM

ARMEE BELGE DES PARTISANS

AMICALE

36, Avenue Milcamp
BRUXELLES

Rég. 013

ETAT DE PROPOSITION

d'octroi de Distinction Honorifique, à titre posthume, en faveur de ses membres de la Résistance ou du Service de Renseignements et d'Action tombés au Champ d'Honneur.

NOM (lettres capitales) . . . B E R G H M A N S

PRENOMS (s) Jean-Baptiste

LIEU ET DATE DE NAISSANCE : . . . Mal., 13 juin 1909 (1909)

GRADE ET POSITION A L'ARMEE BELGE (éventuellement)

. Soldat au 4^e Génie à Namur

GRADE RECONNU PAR LE STATUT DE LA RESISTANCE OU DANS L'ARMEE BELGE DES PARTISANS Chef de groupe

DATE D'AFFILIATION AU GROUPEMENT . . . 1 janvier 1942

NUMERO DE LA CARTE D'IMMATRICULATION

DISTINCTION HONORIFIQUE DONT L'INTERESSE EST TITULAIRE :

a) à titre militaire : *neant*

b) à titre civil : *neant*

LANGUE DANS LAQUELLE LE BREVET DOIT ETRE ETABLI : FRANCAIS

ADRESSE DE L'AYANT-DROIT LEGAL: . . Mme. Veuve. Berghmans,

. rue, des. Carrières, 7., Flémalle. Haute.

OBSERVATIONS: . A travaillé dans la Cie. de Mathy Théophile

. Arrêté le 8. aout 1942.

. Fusillé, le 15. février, 1943.

titation proposée spécifiant la date, le lieu et les circonstances du décès en y joignant un extrait de l'acte de décès:

Acte de décès

A fait partie d'un groupe de partisans armés, depuis le 1 janvier 1941. S'est ensuite rallié comme chef de section à la Cie Mathy du corps O.I3. N'a cessé de donner l'exemple à ses hommes et a participé à de nombreux engagements et sabotages. A été arrêté le 8 août 1942 et fusillé par l'ennemi le 15 février 1943.

Scellé du Groupement de Résistance

A, le

Le Chef du Groupement de Résistance
Nom (en lettres capitales)
signature

VU ET APPROUVE

Scellé de l'Office de la Résistance

A, le

Le Chef de l'Office de la Résistance.

Jean Berghman,

Soldat au 4^e Génie à Namur, mobilisé en 1939, il a fait la campagne des 18 jours dans les Flandres et sur la Lys.

Fait prisonnier, il s'évade.

Son attitude avant 40 n'est guère connue.

Avant son entrée aux P. A. en 1941 janvier, sous les ordres du C^o Gehoulet Auguste, il a débuté par la vente de journaux clandestins, distribution de tracts, Chaulage à l'usine et sur les routes.

En 1941 sous les ordres du C^o André il a fomenté plusieurs grèves à l'usine Cockerill.

En 1942, il entre à l'A.B.P.A. avec Defalle Victor, et a formé le 1^{er} groupe armé à l'usine Cockerill.

Actes contre la maison du légionnaire Jadoul, fils à Jemeppe
Sabotage du Chemin de fer entre Jemeppe et Flemalle G^{de}

Destruction des pylones à H^{te} Tension

Sabotage du tram à St. Nicolas et St. Gilles.

Destruction de péniches à Ouzieé Sclereny

Arresté le 8 Août 1942, lors d'un sabotage à Ouzieé au
Charbonnage, Mikéls.

Travail le 15 février 1943.



J. Berghman

Q 12.4.47.

I7 juillet 1948

/4836/MG/RA

Mme Vve Berghmans Jan Baptiste
Rue des Carrières 7
Flémalle Haut

Chère amie,

Par la présente nous vous transmettons
l'attestation définitive de la reconnaissance
de la qualité de résistant armé de votre mari,
nous transmis par l'office de la Résistance.

Nous vous souhaitons bonne réception
et vous transmettons notre salut fraternel.

Bien amicalement
Le secrétaire National

R. ADAM

Armée Belge des Partisans

AMICALE

Affiliée à l'Union Nationale
de la Résistance

Réf. Eff/Att/4836/MG/RA
A rappeler dans la réponse

BRUXELLES, le 15 juillet 1948

Secrétariat National : 36, AVENUE MILCAMP
Téléphone 34.49.38
C. Ch. P. : 7472 62

Administration Communale de
Hollogne aux Pierres



Monsieur le Bourgmestre,

Veillez avoir l'obligeance de nous faire connaître l'adresse actuelle de Mme Veuve BERGHMANS Jan Baptiste, habitant avant, 13 Rue du Colet Hollogne aux Pierres, afin de nous permettre de lui envoyer l'attestation définitive de la reconnaissance de son mari de résistant armé. Recevez, Monsieur le Bourgmestre mes salutations distinguées.

Le secrétaire national

REPONSE-L'intéressée a été rayée
le 30.8.1945 pour Flémalle-Haute,
rue des Carrières, n°7.

R. Adam
R. ADAM



16 JUIL 1948

15 juillet 1948

Eff/Att/4836/MG/RA

Administration Communale de
Holloigne aux Pierres

Monsieur le Bourgmestre,

Veillez avoir l'obligeance
de nous faire connaître l'adresse actuelle de Mme
Veuve BERGHIMANS Jan Baptiste, habitant avant, 13
Rue du Colet Hollogne aux Pierres, afin de nous
permettre de lui envoyer l'attestation définitive
de la reconnaissance de son mari de résistant armé.
Recevez, Monsieur le Bourgmestre mes salutations distinguées.

Le secrétaire national

R. ADAM

MINISTÈRE DE LA DEFENSE
NATIONALE

Bruxelles le 17 juin 1948

OFFICE DE LA RESISTANCE

1ère Section. Bur.B.

Au Commandant National
des P.A.

N°

Rappeler en marge dans la réponse,
le Service, la Direction ou Section,
le Bureau, la Subdivision, le numéro
et la date de la présente.

ANNEXE : 1

REPONSE

TRANSMIS attestation défi-
nitive concernant le sieur BERGH-
MANS Jean-Baptiste. L'intéressé ~~EX~~
n'habite plus à l'adresse indiquée.

Le Capitaine Commandant SOFFIE
Chef de Bureau.

